

Sujet : [INTERNET] dossier autorisation PANDROL à RAISMES
De : "Christian Carpentier gmail" <christian.carpentier61@gmail.com>
Date : 07/09/2020 21:06
Pour : <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>

Bonjour

N'ayant pas reçu d'accusé de réception, je réitère mon envoi

Cordialement

C Carpentier

De : Christian Carpentier
Envoyé : vendredi 28 août 2020 21:45
À : 'pref-installations-classées@nord.gouv.fr' <pref-installations-classées@nord.gouv.fr>
Objet : dossier autorisation PANDROL à Raismes

Bonjour Monsieur,

Je vous invite à trouver un courrier à propos de la société PANDROL qui fait l'objet d'une enquête d'utilité publique.

Cordialement

Christian Carpentier
33 rue de la douane
59590 RAISMES
09-54-78-80-24
06-51-61-90-00

—Pièces jointes :—

enquetUtilitéPublique202008.pdf

615 Ko

M et Mme Christian Carpentier
33, rue de la Douane
59590 RAISMES

Monsieur Gérard BOUVIER,
en sa qualité de commissaire-enquêteur

Enquête d'utilité publique
Société Pandrol
Z.I. du bas pré

59590 RAISMES

Monsieur,

la société PANDROL située dans la Zone Industrielle du Bas Pré à RAISMES a souhaité la mise en place d'une enquête d'utilité publique en vue d'obtenir la régularisation administrative de ses activités de son site à RAISMES. La société précise ses activités :

- Fabrication de produits céramiques et réfractaires.
- Fabrication de pièces réfractaires telles que moules, creusets, etc.
- Nettoyage, décapage des métaux par traitement thermique
- Dégraissage des oxydes de fer au moyen de fours.

Je suis riverain de l'usine. Cela signifie que ma famille et moi, supportons les désagréments qu'elle cause sur l'ensemble des activités ci-dessus mentionnées. Voilà plus de 30 ans que nous protestons contre ces désagréments. La municipalité est au fait de ces protestations. Elle a déjà provoqué de plusieurs rencontres entre riverains et dirigeants de l'entreprise. Si l'entreprise a consenti à réaliser un certain nombre de travaux pour réduire les différentes pollutions, ils nous apparaissent comme insuffisants puisque ces pollutions perdurent, d'autant plus que les travaux visant à les réduire sont remis en cause

- par des pratiques non conformes de la part du personnel (non-respect des consignes anti pollutions) ou
- par des dysfonctionnements des matériels qui continuent à produire alors que les dispositifs anti-pollution sont en panne.

Voici les principales nuisances que j'avais évoquées dans un courrier que j'avais adressé le 30 juin 2001 (presque 10 ans) à l'usine PANDROL (dénommée à l'époque RAILTECH) avec copies à Monsieur le Maire, à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Procureur de la République, au ministère chargé de l'environnement.

[griefs faits en 2001] Tout d'abord, je me permets d'attirer votre attention sur ces fines particules noires (oxyde de fer) qui se déposent sans cesse. Toiture, gouttières, terrasse, jardin en sont recouverts quotidiennement. L'utilisation d'un salon de jardin ou d'un portique de jeux pour enfants suppose systématiquement leur nettoyage. A ce désagrément s'ajoute une inquiétude quant à la dangerosité du produit. Pouvez-vous nous préciser quelle est la nature de ces particules et nous assurer qu'elles ne présentent aucun risque pour la santé des habitants.

Aujourd'hui, cette pollution aux particules subsiste. En témoignent les 2 photos prises ce 5/07/2020.



Certes, l'usine nous a fait part de travaux pour réduire cette pollution. Mais cette poussière est :

- soit, emportée par le vent, depuis les énormes tas stockés dans l'usine, alors que nous avons déjà demandé que ces tas soient humidifiés, que les résidus issus de la manipulation soit ramassés ;
- soit, issue des fumées du four, quand celui-ci ne fonctionne pas correctement (curieusement, souvent la nuit).

[griefs reprochés en 2001] Ensuite, j'ai noté que des émanations incommodantes (odeur de brûlé) s'échappent de l'usine. Là encore, hormis le côté désagréable, n'y a-t-il pas à craindre pour la santé ?

En 2020, des émanations olfactives subsistent toujours.

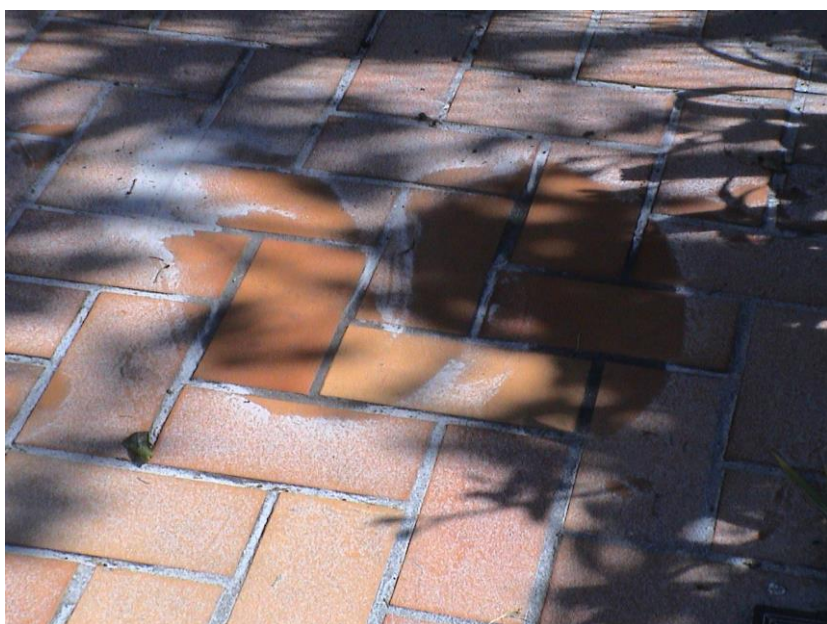
Sans que je sache à quoi servent ces Systèmes d'extraction d'air et s'ils répandent des odeurs, je signale 2 nouvelles cheminées sur l'ancien bâtiment, en limite de mon terrain. Ils s'ajoutent à d'autres déjà en place. Nous ignorons ce que ces extracteurs envoient dans l'atmosphère (rien n'est visible, mais ils ne sont pas là pour rien).



Je n'avais pas souligné la pollution sonore dans mon courrier de 2001, mais c'est un sujet sur lequel il faut aujourd'hui s'arrêter.

Les sources sont multiples :

- Compresseurs des silos à sable lors de leur remplissage.
(A propos des silos, je pourrai aussi reprocher le sable qui régulièrement retombe et peut arriver dans le voisinage pour peu que le vent soit à l'ouest).



Les photos ci-contre datent de 2005. Cette situation extrême ne s'est pas reproduite, mais permet de se rendre compte de l'absence de réactivité des dirigeants de l'usine en cas d'incident. Soulignons aussi le travail nécessité par le nettoyage, notamment des gouttières, et du coût, si l'on fait appel à une entreprise. Bien sûr, aucune proposition de dédommagement n'a été faite par l'usine.



- Déplacement des engins de manutention. Là encore, les pratiques des personnels faisant « claquer » la pelle des chariots élévateurs sur le sol pourraient être évitées.
- « Ronronnement » incessant du four, d'autant plus bruyant si les mesures de confinement sonore de celui-ci ne sont pas respectées (portes d'accès de l'enceinte laissées ouvertes).

Pour conclure ces propos, Monsieur le commissaire enquêteur, Vous comprendrez que cette volonté de « régulariser » la situation de la part de la société Pandrol, à travers cette enquête d'utilité publique nous laisse dubitatifs quant à leur réelle volonté de prendre en compte le respect de l'environnement et la santé et le bien être des riverains.

Comptant sur vous pour relayer nos griefs auprès des autorités,
Et espérant que des mesures d'amélioration leur seront demandées à l'issue de cette enquête.

cordialement

A Raismes, le 25/08/2020

M et Mme Christian Carpentier